

## Agrément Technique ATG avec Certification



Menuiserie – Mastic de vitrage et de façade

Parasilico AM 85-1

MASTIC ISO 11600 – STS 56.1  
Type G/F – 25 LM

Valable du 23/02/2016  
au 22/02/2021

Opérateur d'agrément et de certification



Belgian Construction Certification Association  
Rue d'Arlon, 53 B-1040 Bruxelles  
[www.bcca.be](http://www.bcca.be) - [info@bcca.be](mailto:info@bcca.be)

### Titulaire d'agrément :

DL CHEMICALS DETAELLENAERE – LOOSVELT nv  
Roterijstraat 201-203  
B-8793 WAREGEM  
Tél. : +32 (0)56 62 70 51  
Fax. : +32 (0)56 60 95 68  
Site Internet : [www.dl-chem.com](http://www.dl-chem.com)  
Courriel : [info@dl-chem.com](mailto:info@dl-chem.com)

## 1 Objet et portée de l'Agrément Technique

Cet Agrément Technique concerne une évaluation favorable du produit (tel que décrit ci-dessus) par un Opérateur d'Agrément indépendant désigné par l'UBAtc, BCCA, pour l'application mentionnée dans cet Agrément Technique.

L'Agrément Technique consigne les résultats de l'examen d'agrément. Cet examen se décline comme suit : identification des propriétés pertinentes du produit en fonction de l'application visée et du mode de pose ou de mise en œuvre, conception du produit et fiabilité de la production.

L'Agrément Technique présente un niveau de fiabilité élevé compte tenu de l'interprétation statistique des résultats de contrôle, du suivi périodique, de l'adaptation à la situation et à l'état de la technique et de la surveillance de la qualité par le titulaire d'agrément.

Pour que l'Agrément Technique puisse être maintenu, le titulaire d'agrément doit apporter la preuve en permanence qu'il continue à faire le nécessaire pour que l'aptitude à l'emploi du produit soit démontrée. À cet égard, le suivi de la conformité du produit à l'Agrément Technique est essentiel. Ce suivi est confié par l'UBAtc à un Opérateur de Certification indépendant, BCCA.

Le titulaire d'agrément [et le distributeur] est [sont] tenu[s] de respecter les résultats d'examen repris dans l'Agrément Technique lorsqu'ils mettent des informations à la disposition de tiers. L'UBAtc ou l'Opérateur de Certification peut prendre les initiatives qui s'imposent si le titulaire d'agrément [ou le distributeur] ne le fait pas (suffisamment) de lui-même.

L'Agrément Technique et la certification de la conformité du produit à l'Agrément Technique sont indépendants des travaux effectués individuellement. L'entrepreneur et/ou l'architecte demeurent entièrement responsables de la conformité des travaux réalisés aux dispositions du cahier des charges.

L'Agrément Technique ne traite pas, sauf dispositions reprises spécifiquement, de la sécurité sur chantier, d'aspects sanitaires et de l'utilisation durable des matières premières. Par conséquent, l'UBAtc n'est en aucun cas responsable de dégâts causés par le non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou de l'entrepreneur/des entrepreneurs et/ou de l'architecte, des dispositions ayant trait à la sécurité sur chantier, aux aspects sanitaires et à l'utilisation durable des matières premières.

Remarque : dans cet Agrément Technique, on utilisera toujours le terme "entrepreneur", en référence à l'entité qui réalise les travaux. Ce terme peut également être compris au sens d'autres termes souvent utilisés, comme "exécutant", "installateur" et "applicateur".

## 2 Objet

Mastic d'étanchéité appliqué avec des composants auxiliaires conformément aux directives d'exécution du fabricant et aux STS 56.1.

## 3 Composants

### 3.1 PARASILICO AM 85-1 / AM 85-1T

Mastic d'étanchéité élastique monocomposant à base de silicone neutre de type OXIME.

Tableau 1 – Identification

Caractéristiques	Valeur déclarée		Norme
	PARASILICO AM 85-1T Transparent	PARASILICO AM 85-1 Coloré (*)	
Résistance à la rupture par traction (N/mm <sup>2</sup> )	0,38	0,55	NBN EN ISO 8339
Allongement à la rupture (%)	≥250	≥ 250	NBN EN ISO 8339
Shore A	8 – 16	12 – 24	NBN EN ISO 868
Résistance au coulage (mm)	< 1	< 1	NBN EN ISO 7390
Temps de séchage (mm/24 heures)	1 – 2	1 – 2	DIN 50 014

(\*) : Diverses couleurs RAL standard. Autres couleurs sur demande

### 3.2 Domaines d'application

Tableau 2 – Domaines d'application (Tableau 5 STS 56.1)

Applications (*):	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Verre:               <ul style="list-style-type: none"> <li>• étanchéité des joints de vitrage;</li> </ul> </li> <li>– Façade:               <ul style="list-style-type: none"> <li>• joints entre éléments;</li> <li>• raccord des fenêtres avec le gros œuvre;</li> <li>• joints de dilatation;</li> <li>• joints de tassement;</li> <li>• joints de murs-rideaux</li> </ul> </li> </ul>
Environnement	Non agressif à agressif
Joint	Non exposé à exposé (*)
Hauteur	0 m à > 50 m

(\*) : Ne convient pas pour les joints en permanence sous eau. Ne peut pas entrer en contact avec des produits à base de bitume, d'asphalte ou de goudron.

### 3.3 Composants auxiliaires

Ces produits ne font pas partie de l'évaluation initiale ni de la certification.

#### 3.3.1 Primaires

Tableau 3 -Primaires

Caractéristiques	Primaire DL 783
Couleur	Incolore
Densité à 23 °C (kg/dm <sup>3</sup> )	0,94
Teneur en matière sèche (%)	28
Viscosité (Brookfield, 20 °C) (mPa.s)	15
Temps de séchage à 20 °C (min)	60
Point éclair (°C)	8

#### 3.3.2 Fond de joint

- mousse de polyéthylène à structure cellulaire fermée
- mousse de polyuréthane à structure cellulaire ouverte

Le fond de joint doit satisfaire aux exigences du § 5.3 des STS 56.1.

#### 3.3.3 Finition

Après son application, le mastic d'étanchéité peut être lissé au moyen de DL 100 ou d'un caoutchouc de lissage.

## 4 Fabrication et commercialisation

Le PARASILICO AM 85-1/AM 85-1T et le primaire DL 783 sont fabriqués par DL CHEMICALS dans sa fabrique de Waregem.

## 5 Mise en œuvre

### 5.1 Préparation

Le support doit être propre et sec. Éliminer toutes les parties non adhérentes. Au besoin, dégraisser à l'aide d'un solvant adapté.

PARASILICO AM 85-1/AM 85-1T peut être appliqué sans primaire sur supports non ou peu poreux. Les supports poreux doivent être enduits au préalable de primaire DL 783. En cas de doute, prendre contact avec le fournisseur.

Le support doit présenter une résistance cohésive supérieure à celle du mastic d'étanchéité.

### 5.2 Supports

PARASILICO AM 85-1/AM 85-1T convient pour l'étanchéité des matériaux suivants :

Tableau 4 – Supports

Béton	Enduits à base de ciment
Fibro-ciment	Verre
Pierre naturelle (*)	Aluminium (clair et foncé)
Béton cellulaire	

(\*) : L'influence sur la formation de taches n'a pas été étudiée.

Temps de formation d'un film: 10 - 30 minutes.

Pour l'application du mastic d'étanchéité, nous renvoyons aux documents suivants:

- STS 56.1 « Mastics d'étanchéité des façades »
- La documentation technique du titulaire de l'ATG.

La profondeur minimale (p) du cordon de mastic doit être d'au moins 8 mm. La largeur de joint est calculée conformément au § 5.2 des STS 56.1. Le rapport entre la largeur et la profondeur est calculé conformément au § 6.3 tableau 9.

Éliminer les traces de PARASILICO AM 85-1/AM 85-1T non durci au Parasilico Cleaner.

PARASILICO AM 85-1/AM 85-1T ne peut pas être recouvert de peinture.

Résistance à la température : de -50 °C à +150 °C.

## 6 Étiquetage, emballage et délai de stockage

### 6.1 Étiquetage

L'étiquette mentionne :

- le nom du fabricant
- le nom du produit et le domaine d'application
- le contenu
- la couleur
- la durée de conservation
- le numéro du lot et la date de production
- la méthode de mise en œuvre (y compris les primaires à utiliser)
- le logo et le numéro d'ATG
- la classification conformément à la NBN EN ISO 11600 et aux STS 56.1

### 6.2 Conditionnement

- Cartouches de 310 ml
- Boudins de 600 ml

### 6.3 Conservation

Délai de conservation : 12 mois sous emballage d'origine fermé à 23 °C.

## 7 Performances

Tableau 5 – Performances de Parasilico AM 85-1T

Propriété	Norme	Critère	Résultat		
			Mortier	Aluminium	Verre
Reprise élastique (%) <ul style="list-style-type: none"> <li>- Façade</li> <li>- Verre</li> </ul>	NBN EN ISO 7389	$\geq 70$ $\geq 60$	93		
Résistance au coulage (mm)	NBN EN ISO 7390	$\leq 3$	0		
Perte de volume (%)	NBN EN ISO 10563	$\leq 10$	4,5		
Propriétés de déformation sous traction <ul style="list-style-type: none"> <li>- Module sécant à 200 % d'allongement (MPa)               <ul style="list-style-type: none"> <li>• à 23 °C</li> <li>• à -20 °C</li> </ul> </li> <li>- Allongement à la rupture (%)</li> </ul>	NBN EN ISO 8339	$\leq 0,4$ $\leq 0,6$ -	0,24 0,27 $\geq 242$		
Propriétés de déformation sous traction maintenue	NBN EN ISO 8340	Pas de rupture	Conforme	Conforme	Conforme
Propriétés d'adhésivité/cohésion à température variable	NBN EN ISO 9047	Pas de rupture	Conforme	Conforme	Conforme
Adhésivité/cohésion après exposition à la lumière artificielle	NBN EN ISO 11431	Pas de rupture	Pas appl. (*)	Pas appl. (*)	Conforme
Propriétés d'adhésivité/cohésion sous traction maintenue après immersion dans l'eau	NBN EN ISO 10590	Pas de rupture	Conforme	Conforme	Conforme
Résistance à la compression (N/mm <sup>2</sup> )	NBN EN ISO 11432	Valeur	0,22		

(\*) : Pas appl. : pas d'application

**Tableau 6 – Performances de Parasilico AM 85-1**

Propriété	Norme	Critère	Résultat		
			Mortier	Aluminium	Verre
Reprise élastique (%) – Façade – Verre	NBN EN ISO 7389	≥ 70 ≥ 60	81		
Résistance au coulage (mm)	NBN EN ISO 7390	≤ 3	0		
Perte de volume (%)	NBN EN ISO 10563	≤ 10	4		
Propriétés de déformation sous traction – Module sécant à 200 % d'allongement (MPa) • à 23 °C • à -20 °C – Allongement à la rupture (%)	NBN EN ISO 8339	≤ 0,4 ≤ 0,6 –	0,29 0,37 ≥ 250		
Propriétés de déformation sous traction maintenue	NBN EN ISO 8340	Pas de rupture	Conforme	Conforme	Conforme
Propriétés d'adhésivité/cohésion à température variable	NBN EN ISO 9047	Pas de rupture	Conforme	Conforme	Conforme
Adhésivité/cohésion après exposition à la lumière artificielle	NBN EN ISO 11431	Pas de rupture	Pas appl. (*)	Pas appl. (*)	Conforme
Propriétés d'adhésivité/cohésion sous traction maintenue après immersion dans l'eau	NBN EN ISO 10590	Pas de rupture	Conforme	Conforme	Conforme
Résistance à la compression (N/mm <sup>2</sup> )	NBN EN ISO 11432	Valeur	0,41		

(\*) : Pas appl. : pas d'application

## 8 Contrôle et entretien

Il est recommandé d'effectuer un premier contrôle avec entretien éventuel un an après la pose du mastic d'étanchéité et ensuite tous les 3 ans. Il s'agira d'un contrôle visuel de la surface, du contrôle de l'adhésion et de la réparation au moyen de PARASILICO AM 85-1T ou de PARASILICO AM 85-1. Pour de petites réparations, il suffit de nettoyer la surface à l'acétone et d'appliquer du PARASILICO AM 85-1T ou PARASILICO AM 85-1 frais. En cas de réparation complète, enlever le plus possible l'ancien mastic, puis dépoussiérer et dégraisser le support avec un solvant approprié et effectuer la réparation avec PARASILICO AM 85-1T ou PARASILICO AM 85-1.

## 9 Conditions

- A.** Le présent Agrément Technique se rapporte exclusivement au produit mentionné dans la page de garde de cet Agrément Technique.
- B.** Seuls le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur, peuvent revendiquer les droits inhérents à l'Agrément Technique.
- C.** Le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur ne peuvent faire aucun usage du nom de l'UBAtc, de son logo, de la marque ATG, de l'Agrément Technique ou du numéro d'agrément pour revendiquer des évaluations de produit non conformes à l'Agrément Technique ni pour un produit, kit ou système ainsi que ses propriétés ou caractéristiques ne faisant pas l'objet de l'Agrément Technique.
- D.** Les informations qui sont mises à disposition, de quelque manière que ce soit, par le titulaire d'agrément, le distributeur ou un entrepreneur agréé ou par leurs représentants, des utilisateurs (potentiels) du produit, traité dans l'Agrément Technique (par ex. des maîtres d'ouvrage, entrepreneurs, architectes, prescripteurs, concepteurs, etc.) ne peuvent pas être incomplètes ou en contradiction avec le contenu de l'Agrément Technique ni avec les informations auxquelles il est fait référence dans l'Agrément Technique.

- E.** Le titulaire d'agrément est toujours tenu de notifier à temps et préalablement à l'UBAtc, à l'Opérateur d'Agrément et à l'Opérateur de Certification toutes éventuelles adaptations des matières premières et produits, des directives de mise en œuvre et/ou du processus de production et de mise en œuvre et/ou de l'équipement. En fonction des informations communiquées, l'UBAtc, l'Opérateur d'Agrément et l'Opérateur de Certification évalueront la nécessité d'adapter ou non l'Agrément Technique.
- F.** L'Agrément Technique a été élaboré sur base des connaissances et informations techniques et scientifiques disponibles, assorties des informations mises à disposition par le demandeur et complétées par un examen d'agrément prenant en compte le caractère spécifique du produit. Néanmoins, les utilisateurs demeurent responsables de la sélection du produit, tel que décrit dans l'Agrément Technique, pour l'application spécifique visée par l'utilisateur.
- G.** Les droits de propriété intellectuelle concernant l'Agrément Technique, parmi lesquels les droits d'auteur, appartiennent exclusivement à l'UBAtc.
- H.** Les références à l'Agrément Technique devront être assorties de l'indice ATG (ATG xxxx) et du délai de validité.
- I.** L'UBAtc, l'Opérateur d'Agrément et l'Opérateur de Certification ne peuvent pas être tenus responsables d'un(e) quelconque dommage ou conséquence défavorable causés à des tiers (e.a. à l'utilisateur) résultant du non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou du distributeur, des dispositions de l'article 9.



L'UBAtc asbl est un organisme d'agrément membre de l'Union européenne pour l'Agrément Technique dans la construction (UEAtc, voir [www.ueatc.eu](http://www.ueatc.eu)) notifié par le SPF Économie dans le cadre du Règlement (UE) n° 305/2011 et membre de l'Organisation européenne pour l'Agrément Technique (EOTA, voir [www.eota.eu](http://www.eota.eu)). Les opérateurs de certification désignés par l'UBAtc asbl fonctionnent conformément à un système susceptible d'être accrédité par BELAC ([www.belac.be](http://www.belac.be))



L'Agrément Technique a été publié par l'UBAtc, sous la responsabilité de l'Opérateur d'Agrément, BCCA, et sur base de l'avis favorable du Groupe Spécialisé "Façades", accordé le 26 juin 2015.

Par ailleurs, l'Opérateur de Certification, BCCA, a confirmé que la production satisfait aux conditions de certification et qu'une convention de certification a été conclue avec le titulaire d'agrément.

Date de publication : 23 février 2016.

Cet ATG remplace l'ATG 1923, valable du 6/11/2013 au 5/11/2018. Les modifications par rapport à la version précédente sont reprises ci-après :

Modifications par rapport à la version précédente	
Mise à jour générale du document	

Pour l'UBAtc, garant de la validité du processus d'agrément

Pour l'opérateur d'agrément et de certification



Peter Wouters, directeur



Benny De Blaere, directeur général

L'Agrément Technique reste valable, à condition que le produit, sa fabrication et tous les processus pertinents à cet égard :

- soient maintenus, de sorte à atteindre au minimum les résultats d'examen tels que définis dans cet Agrément Technique ;
- soient soumis au contrôle continu de l'Opérateur de Certification et que celui-ci confirme que la certification reste valable.

Si ces conditions ne sont plus respectées, l'Agrément Technique sera suspendu ou retiré et le texte d'agrément supprimé du site Internet de l'UBAtc. Les agréments techniques sont actualisés régulièrement. Il est recommandé de toujours utiliser la version publiée sur le site Internet de l'UBAtc ([www.ubatc.be](http://www.ubatc.be)).

La version la plus récente de l'Agrément Technique peut être consultée grâce au code QR repris ci-contre.

